



Forum: Trucs en vrac

Topic: Linky : une victoire juridique ?

Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?

Publié par: Tof81

Contribution le : 23/07/2023 15:31:29

Je vais réexpliquer ce que j'ai déjà dit maintes fois.

Le CPL est une transmission de données courant porteur modulé, (boucle de courant) sur un système filaire, en fait bifilaire.

Le Linky (ou autre transmetteur comme nos vieux modem FSK) envoie sur la ligne des informations. Si on regarde au niveau local ce qui se passe sur une ligne (au sens CEM) :

Un courant i part d'un côté dans un sens positif = $+i$ et revient dans l'autre sens sous la forme $-i$ mais de même amplitude.

Donc au niveau local les deux courants, qui créent chacun un champs (onde) sont identiques mais opposés. Donc résultat de la combinaison de ces 2 champs est théoriquement nul ! C'est le principe d'une transmission non rayonnante et perturbable, comme aussi en audio.

En pratique pas tout à fait vrai à cause entre autre de la géométrie et de l'épaisseur des isolants, OK.

Mais cela reste très très faible par rapport à d'autres sources de perturbation (voir des posts antérieurs).

Ceci étant la transmission s'effectue entre le Linky et l'extérieur (réseau EDF). Globalement soit le compteur est à l'extérieur de l'habitation soit à l'intérieur, en gros sur un mur de façade, point d'accès le plus proche du câble EDF. En immeuble, c'est en général à l'extérieur des appartements, dans des zones de service, donc hors habitat.

En aucun cas le signal CPL du Linky circule sur le réseau électrique interne à l'habitat.

Pour preuve j'ai eu multiples occasions d'installer des boîtiers CPL (informatique), avant et après la pose d'un Linky et zéro problème !!!

Que cela soit BF ou HF ne change rien fondamentalement hormis l'augmentation de la fréquence de la porteuse qui va augmenter l'effet de peau et donc réduire la section efficace des conducteurs, en gros augmenter les pertes Joule.

C'est très différent du Wi-Fi qui lui émet des ondes électromagnétiques à l'intérieur d'un l'habitat, c'est d'ailleurs le but !!!

Que ce soit bien clair, je ne nie pas le problème d'électrosensibilité, j'ai il y a pas mal d'années travaillé dans un labo de recherche d'électromagnétisme sur l'influence des ondes EM et le vivant, surtout l'humain : un partenariat EDF, TDF, Inserm, CNRS, et l'Institut de Psychologie.

On parlait entre nous d'acouphène électromagnétique, par analogie avec une pathologie bien connue des ORL.

La puissance de l'onde a une importance majeure car peut provoquer des lésions graves (brûlures, leucémie, cancer, voire perturbation d'ADN...)

Alors s'il te plait Tignothe arrête de me chercher.

Afin je tiens à dire que je suis expert en CEM reconnu par des organismes d'état et privés. Je n'avais jamais voulu l'évoquer mais là ...

je remercie Gyx pour son post.

Le gros problème, comme dans beaucoup de domaines, ce sont les fakenews, les articles à 2 balles de pseudo journalistes dit spécialisés and Co qui pourrissent le débat.

Désolé mais cela me fout en rogne de lire autant d'inepties.

Point final.

PS : OK on est hors domaine du site = rappel, logiciels libres !